

Certificat d'engagement et de connaissance pour l'acquisition d'un chien (Décret 2022-2012 du 18 juillet 2022)

Acquérir un chien est un engagement réfléchi sur le long terme (en moyenne 13 à 15 ans) qui implique de s'assurer que ses besoins correspondent à votre mode de vie, vos disponibilités, votre espace, votre condition physique et vos moyens financiers.

Besoins de l'animal

Il faut penser à toutes les étapes de sa vie, du chiot à la vieillesse, et être prêt à assumer ses besoins pour garantir son bien-être. Un chien est un être sensible qui ressent des émotions positives et négatives ; il nécessite du temps, de la patience et une bonne compréhension de ses besoins physiques, comportementaux et émotionnels.

Le bien-être animal, tel que défini par l'ANSES, est un état mental et physique positif, qui dépend non seulement de l'absence de souffrance mais aussi de la satisfaction des besoins physiologiques et comportementaux. Respecter les cinq libertés fondamentales est indispensable : absence de faim et de soif, absence de peur et de détresse, absence d'inconfort, absence de douleur et liberté d'exprimer les comportements naturels de son espèce.

Sur le plan physiologique, le chien doit recevoir une alimentation équilibrée et adaptée à son âge et son état de santé, avec de l'eau fraîche toujours disponible. Il doit pouvoir se reposer au calme, dans un espace propre, sans être dérangé et dormir en moyenne plus de dix heures par jour.

L'hébergement doit être adapté à sa taille et à ses besoins, notamment en termes d'espace et de protection. L'enfermement prolongé (en cage, par exemple) est à proscrire car il génère anxiété et troubles du comportement. Même si vous disposez d'un jardin, cela ne suffit pas : votre chien a besoin de sorties quotidiennes pour faire de l'exercice, explorer son environnement, interagir avec des congénères et stimuler son mental. Il est aussi important de prévoir des activités physiques et des jeux adaptés à ses aptitudes et à sa personnalité.

La socialisation est une étape essentielle, dès les premières semaines de vie. Un chiot ne doit pas être séparé de sa mère avant 8 semaines (et idéalement jusqu'à 12 semaines), car cette période est cruciale pour son développement comportemental. Un chien a besoin d'interactions quotidiennes avec les humains et les autres chiens, et l'éducation doit se faire par des méthodes positives, basées sur les récompenses et la confiance, en évitant tout moyen coercitif (colliers étrangleurs, électriques, etc.). Les enfants ne doivent jamais être laissés seuls sans surveillance avec le chien.

Du point de vue médical, un chien nécessite des soins courants, dont une visite vétérinaire annuelle, des vaccinations, des traitements antiparasitaires et, selon les cas, des soins spécifiques (nettoyage des oreilles, brossage, coupe des griffes, etc.). L'observation quotidienne de son état général permet de détecter rapidement tout signe de problème de santé. La stérilisation permet d'éviter les portées non désirées et certains comportements gênants.

Règlementation et obligations relatives à l'identification de l'animal

L'identification du chien (par puce électronique ou tatouage) est obligatoire avant l'âge de 4 mois et avant toute cession. Elle garantit la traçabilité et la protection de l'animal en cas de perte ou de vol, et nécessite de mettre à jour ses informations auprès de l'I-CAD.

Enfin, il est interdit d'exercer des mauvais traitements ou d'abandonner un animal, sous peine de lourdes sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 4 ans de prison et 60 000 euros d'amende. Certaines races de chiens (notamment de 1^{re} et 2^e catégories, comme les types pit-bull, boerbull, Rottweiler, etc.) sont soumises à une réglementation spécifique, notamment l'obtention d'un permis de détention. Si votre chien mord une personne ou un autre animal, vous avez l'obligation de déclarer la morsure auprès de votre mairie.

Implications financières et logistiques

Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif :

L'alimentation représente le principal poste de dépense pour un chien en bonne santé. Elle doit être adaptée au format, à l'âge et au mode de vie de l'animal. Sur la base d'une alimentation industrielle de bonne qualité, le coût mensuel est estimé à 50 euros pour un chien de taille moyenne et peut atteindre 150 euros pour un très grand chien.

Pour les frais vétérinaires, il convient de distinguer les frais incompressibles et les frais non prévisibles. Les frais vétérinaires incompressibles pour un chien sans problème de santé particulier sont compris entre 100 et 300 euros par an (vaccination, antiparasitaires, ...). De plus, vous n'êtes pas à l'abri que votre animal contracte une maladie ou ait un accident qui nécessitent des soins coûteux. Dans ce cas, les sommes à engager peuvent être importantes, pouvant aller de l'ordre de la centaine d'euros à plusieurs milliers d'euros selon les soins nécessaires.

Le recours à des conseils professionnels pour l'éducation de votre chien doit également être considéré lors de l'acquisition, et ce budget se situera entre une centaine et plusieurs centaines d'euros selon le travail d'éducation envisagé et/ou les problématiques comportementales décelées.

A l'ensemble de ces éléments, vous devrez aussi prévoir les accessoires nécessaires à la vie de l'animal : gamelle, tapis, laisse, caisse de transport, ... ainsi que les frais de garde éventuels de votre animal si vous devez vous absenter sans pouvoir l'emmenner avec vous ou tout simplement si vous devez faire appel à quelqu'un pour le sortir quand vous travaillez.

Avant de prendre un chien, il est donc essentiel de bien s'informer, de mesurer les implications personnelles, logistiques et financières, et de s'assurer que l'on est prêt à répondre à ses besoins tout au long de sa vie.

ENGAGEMENT

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Renseignez-vous au maximum auprès de professionnels avant l'acquisition d'un animal.

Ce certificat d'engagement et de connaissance est conforme aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Ce certificat est délivré par Estelle FONTENAY habilitée à délivrer ce certificat conformément à l'article L216.6-1 Du code rural, soit en l'occurrence l'attestation de connaissance (ACACED Chien - Chat) délivrée par la DRAF de l'Occitanie.

L'adoptant ;

Je soussignée résidant à atteste avoir pris connaissance de toutes les informations de ce certificat avant de respecter un délai légal de 7 jours avant l'adoption de

Fait à le

Signature de l'acquéreur précédée de la mention manuscrite ***"Je m'engage à respecter les besoins et l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie"***.